Kuo Li-ying

Confession et contrition dans le bouddhisme chinois du ve au xe siècle



PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

Monographies, nº 170 Paris, 1994

139

chercha à s'en libérer. Un jour, il quitta la grotte dans laquelle il pratiquait la méditation, pour quêter de la nourriture. Sur le chemin, il trouva par terre un bol dans lequel il y avait une boîte qui contenait la dhāranī de réjouissance de la Loi et de rejet de la peine. Cette dhāranī, explique le texte, a été transmise aux grands bodhisattva par les buddha du passé et elle est capable d'éliminer les cinq péchés irrémissibles et d'affranchir du cycle de la renaissance et de la mort pour des myriades de kalpa. Sans aller plus loin, Tchö-t'a-t'o retourna aussitôt dans la grotte et pratiqua cette dhāranī. Quelques années plus tard, il vit les buddha des trois temps (id., p. 679c29-680b23).

* Texte de confession lié au Sūtra d'Ākāśagarbha

Parmi les témoignages de la célébration des rites de confession sous les Six Dynasties, l'un se rapporte au sūtra d'Ākāśagarbha. C'est le Hiu-k'ong-tsang p'ou-sa tch'an-wen 虚空藏菩薩懺文 (cf. II, p. 112, note 6). Voyons ici les thèmes essentiels du texte. Rappelons d'abord qu'il porte la signature de l'empereur Wen des Tch'en. Pour commencer, l'empereur exalte les merveilles du bodhisattva Ākāśagarbha. Ce bodhisattva peut, dit-il, se manifester dans les rêves des hommes selon les circonstances (yin-mong kien-hing souei-yuan che-siang 因夢見形隨緣示相). Il suffit d'entendre son titre (hao 號) pour ne pas être brûlé par le feu ni noyé dans l'eau. Si l'on prononce son nom (ming 名) de tout cœur, on ne sera pas blessé par les armes, on réalisera tous ses vœux, même de richesse, on entrera dans le « samādhi sans obstacle ». Dès que sa dhāraṇī, ajoute-t-il, est prononcée, les obstacles au salut sont écartés, on est libéré des cinq péchés irrémissibles. Lui, l'empereur Wen, suit l'enseignement du Tathagata, fait le vœu que les hommes de tous les pays dans les dix directions possèdent tous l'Unique Véhicule et pratiquent les dix étapes de bodhisattva. C'est pourquoi, dit-il, il a fait établir ce rite de confession du bodhisattva Ākāśagarbha avec tel nombre de moines, durant tel nombre de jours, dans tel lieu. Tous ceux qui se trouvent dans l'assemblée saluent le Maître d'origine, le Buddha Śākyamuni, le tathāgata Cheng-houa-fou-tsang 勝花數藏, la dhāraṇī, la formule divine et le bodhisattva Ākāśagarbha. Ils forment tous le vœu que le bodhisattva les entendra, produira la lumière de la sapience par son pouvoir divin et libérera tous les êtres du samsāra. Pour terminer, comme dans presque tous les textes rituels, ils saluent les Trois Joyaux (T. 2103, vol. 52, p. 333c29-334a21).

3. Un apocryphe traitant de la confession et de l'élimination des péchés, le Fang-kouang king

Ce sūtra, le dernier que nous étudierons dans ce chapitre, est un texte classé parmi les sūtra douteux dans le catalogue de Fa-king (achevé en 594) (T. 2146, vol. 55, p. 126b21). Fa-king indique que le sūtra Ta-t'ong fang-kouang 大通方廣 est en trois kiuan. Le sūtra complet est perdu. Celui qui est édité dans le Taishō (n° 2871, vol. 85, p. 1338c-1355c) a été reconstruit d'après trois manuscrits de Touen-houang. Le premier kiuan est un manuscrit ayant appartenu à Matsumoto Bunzaburō et qui proviendrait de Touen-houang. Le deuxième kiuan, de la collection de l'Université Otani, en provenance également de Touen-houang, porte la date de l'année 590 (T. 2871, vol. 85, p. 1349a13). Le troisième kiuan est reconstitué d'après un manuscrit de

Touen-houang de la collection Stein (S. 1847) et d'après un manuscrit conservé au Japon, copié en la troisième année Tempyō (731)⁵³.

Comme nous l'avons également signalé plus haut, l'un des textes signés par l'empereur Wen des Tch'en est intitulé « Texte (rédigé en vue de) la confession Ta-t'ong fang-kouang » (T. 2103 [28], vol. 52, p. 333c7-28). Rappelons que cet empereur a régné entre 559 et 566. Son texte est donc le premier témoignage de l'existence du sūtra. Outre le manuscrit conservé à l'Université Ōtani, cité plus haut, dont le colophon est daté de 590, une autre copie du premier kiuan, S. 4553, est datée de 603. La donatrice de cette dernière déclare avoir diminué ses dépenses de vêtements pour copier cet exemplaire du Ta-tch'eng fang-kouang king 大乘方廣經. Elle forme ensuite le vœu que ses parents jusqu'à la septième génération entendent la Loi du Buddha et renaissent dans le pays d'Amitāyus, situé à l'Ouest, et que tous les êtres du dharmadhātu acquièrent aussi les mérites produits par son acte. Le titre du sūtra mentionné dans ce colophon est un peu différent de celui qui figure dans le texte de l'empereur Wen des Tch'en et dans le catalogue de Fa-king; il est cependant attesté dans le sūtra même (T. 2871, p. 1340c25 et 1347a7). Signalons que ce colophon est une reproduction stéréotypée des textes de vœux ajoutés souvent aux copies de sūtra sous les Six Dynasties, les Souei et les T'ang.

Dans les sources historiques japonaises, on note qu'à la 12e lune de la 5e année Hōki (774) le rite de confession dit hōkō-sanka 方廣懺過 a été célébré au palais de Kyōto et que, le 23e jour de la 12e lune de la 14e année Kōnin (823), le rite appelé daitsū hōkō-hō 大通方廣法 a été exécuté toute la nuit dans une salle du palais par le grand maître Kūkai 空海 (774-835) 54. Mais, comme nous le verrons plus loin, à partir de l'époque Heian (794-1185), le rite pratiqué au palais à la fin de l'année est appelé butsumyō-zange 佛名懺悔. Il est donc associé plutôt aux sūtra des noms de buddha proprement dits. Selon Inokuchi Taijun, aux époques de Nara (646-794) et de Heian, ce sūtra aurait été utilisé pour le butsumyō-e 佛名會 simultanément avec le Sūtra des noms de buddha en 15 kiuan 55. Ces faits indiquent que, du moins au Japon, le rite Fang-kouang semble être le précurseur du rite Fo-ming 56.

Cela nous conduit à relever quelques éléments essentiels du sūtra. On verra d'ailleurs qu'il comporte tous les thèmes importants des Sūtra des noms de buddha vus jusqu'ici. Nous soulignons particulièrement les quatre éléments suivants. Premièrement, il contient, lui aussi, des listes assez longues de noms de buddha et de bodhisattva à réciter et à psalmodier (T. 2871, vol. 85, p. 1341c-1345a). Le vocable nan-wou est ajouté avant chaque nom comme dans les Fo-ming king (ci-dessus, p. 124-125 et 136). Mais dans ce sūtra se trouve aussi une autre courte liste où figurent deux autres expressions: « prendre refuge », kouei-ming 歸命, et « se prosterner le front contre terre », ki-cheou 稽首 (id., p. 1350b). Est-ce par un pur hasard que cette dernière liste, placée en plein milieu de la confession, comporte les six mahāsattva des six directions que nous retrouvons, exactement de la même façon, dans la 15e section des textes de

^{53.} Cf. Makita Tairyō, 1976, p. 290 et Bskd., vol. VII, p. 371b-d.

^{54.} D'après le fragment du Kansō jirui 官曹事類, la célébration du rite de 774 est citée par exemple dans le Seijiyōryaku 政事要略 (k. 28), SZKSTK, vol. 28, p. 173. Pour celle de 823, voir également Seijiyōryaku, id., p. 174 et Nihon kiryaku 日本紀略 (zempen 前篇 14), SZKSTK, vol. 10, p. 318. Cf. aussi Nenjū gyōji hishō 年中行事秘抄, Shinkō Gunsho ruijū (k. 86), tome VI, p. 556-557; Makita Tairyō, 1976, p. 65.

^{55.} Cf. Inokuchi Taijun, 1959, p. 214 (malheureusement Inokuchi ne donne pas ses sources).

^{56.} Cf. Makita Tairyō, 1976, p. 65; M.W. de Visser, 1928-1935, vol. I, p. 381-382 et Wakamori Tarō, 1943, p. 322.

confession du Grand Fo-ming king (cf. ci-dessus, p. 131)? Il faut souligner cependant que les images de ces six mahāsattva représentés ensemble sont relativement rares.

Les rites de confession

Le deuxième élément que nous noterons dans le sūtra est qu'il accorde une très grande importance à l'efficacité de la récitation des noms de buddha et bodhisattva. Il donne une recette pour éliminer non seulement les péchés des dix mauvaises actions, mais aussi les cinq péchés irrémissibles ou encore les péchés d'icchantika. Cette recette consiste tout d'abord à prendre les trois refuges, à vénérer et à réciter ensuite les noms de tous les buddha, mahāsattva et des douze espèces d'écrits saints. Il faut en outre saluer les stūpa et toutes les divinités mineures qui se trouvent partout dans la nature, au ciel, dans l'espace, sur terre et sous terre. Durant la période de sept jours de l'accomplissement de cet acte, accompagné du rite de confession six fois par vingtquatre heures et de la récitation de ce sūtra trois fois par jour, l'adepte, précise le sūtra, ne doit pas dormir. Ainsi, ceux qui possèdent la connaissance (tche-tchö 知者) obtiendront la bénédiction des buddha. Mais pour les hommes ordinaires, ajoute le sūtra, il faut qu'ils saisissent les signes dans leur rêve (mong-siang 夢相). Ces signes forment le troisième élément digne d'être noté.

En général, ce troisième élément ne figure pas dans les Sūtra des noms de buddha. Nous nous souvenons que l'apparition des signes occupe une place très importante dans le Ta-fang-teng t'o-lo-ni king et dans la Méthode et le Manuel de Tche-yi (cf. I-II, p. 63-64; 98-101; 102-103). Notre sūtra évoque cinq « signes de rêve » mis en rapport avec les cinq péchés irrémissibles. Un signe perçu signifie un péché éliminé. Les cinq signes sont les suivants : (1) si l'adepte rêve qu'il va traverser un grand pont sur un fleuve, il peut avoir la certitude qu'il sera libéré (de ses péchés); (2) s'il rêve qu'on le baigne et que la pluie céleste lave son corps, cela signifie qu'il est purifié; (3) s'il voit dans son rêve qu'il assiste à une assemblée de moines, cela atteste qu'il est un vrai disciple du Buddha; (4) s'il rêve qu'il entre dans un stūpa ou un temple et qu'il y voit les images de buddha et de bodhisattva, il peut être certain qu'il a déjà pénétré dans la bonne voie (tcheng-men 正門); (5) s'il rêve qu'il a obtenu par lui-même des fruits à manger (kouo-che 果食), cela signifie qu'il obtiendra les « résultats de (bonnes) rétributions » (kouo-pao 果報) (T. 2871, p. 1353a13-23). L'interprétation de ces cinq signes nous paraît assez simple. La dernière est fondée sur un jeu de mots (skt. phala, « fruit [des actions] »).

Le quatrième et dernier élément de notre analyse n'apparaît pas non plus dans les Sūtra des noms de buddha. Il s'agit du serment des « Rois divins » (chen-wang 神王), personnages dont est donnée une assez longue liste. Ce sont les deva, les nāga, les devarāja et les divinités de la montagne, de la forêt, de la rivière, de la terre, de la mer, de l'eau, du feu et du vent. Ils font tous serment de protéger ceux qui récitent et font copier ce sūtra et de punir ceux qui lui manquent de respect ou même le touchent avec les mains sales (id., p. 1340b-c). C'est d'ailleurs un cliché que l'on trouve dans beaucoup de sūtra, apocryphes notamment.

Ajoutons, enfin, que ce même sūtra, en version tibétaine, est mentionné dans le catalogue de lDan-dkar (daté 815 ou 824). Il en existe une copie dans les manuscrits de Touen-houang: P. tib. 92. La traduction tibétaine est appelée Sūtra de la grande libération, Thar-pa čhen-po'i mdo (Kanjur de Pékin, n° 930-931), ou Grande contrition, Pham-khon chen-po. Car il existe un autre sūtra de contrition en tibétain (mais pas en chinois), du même type que le Fo-ming king, que l'on appelle la Petite contrition, Pham-khon čhun-nu, également connu par un manuscrit de Touen-houang. Ce dernier est intitulé dPan-sko phyag-rgya-pa dans l'édition du Kanjur (n° 933). En marge, les éditeurs chinois ont traduit ce titre par « Confession (réalisée) en cent salutations », Po-pai tch'an-houei 百拜懺悔. A la fin de ce dernier texte est ajoutée une formule de vœux qui doit sans doute être prononcée à la suite de la récitation des noms de buddha 57.

III. Exemples de cette pratique

1. Les textes de la secte du Troisième Degré

Avant d'aborder la confession faite en invoquant les noms de buddha, il est nécessaire de signaler un texte analogue aux Fo-ming king connus, mais utilisé dans la secte du Troisième Degré, fondée par Sin-hing 信行 (540-594). Contrairement à son contemporain, Tao-tch'o 道綽 (562-645), deuxième patriarche de l'École de la Terre Pure, Sin-hing avait adopté la pratique de la « vénération universelle envers tous les buddha » (p'ou-fo p'ou-li 普佛普禮; cf. ci-dessus, p. 125), afin de sauver les êtres de l'époque de la décadence de la Loi du Buddha. Le texte utilisé pour cette pratique a été retrouvé parmi les manuscrits de Touen-houang (S. 59, 236, 1306, 2360 et P. 2415R°, 2406, 2420, 2869R°, 5575, etc.) 58. Bien que le texte soit le même dans toutes ces copies, il porte plusieurs titres : (1) « (Sūtra) des noms de buddha des Sept Degrés », Ts'i-kiai fo-ming (king) 七階佛名(經); (2) « Texte de confession (effectuée) en vénérant les buddha », Li-fo tch'an-houei wen 禮佛懺悔文; (3) « Texte de salutation (aux buddha) et de confession », Li-tch'an wen 禮懺文. Il se trouve deux fois, avec quelques variantes, dans le Recueil de rituels de confession extraits de divers $s\bar{u}tra$ dû à Tche-cheng (T. 1982, vol. 47, p. 456b6-458b4 et p. 464a15-465b9 ; cf. cidessus, p. 131). Mais ni le titre ni l'origine n'y sont mentionnés. Or dans son catalogue, le K'ai-yuan che-kiao lou, le même Tche-cheng a relevé une liste d'ouvrages de la secte du Troisième Degré, dans laquelle se trouvent deux textes intitulés Kouang Ts'ikiai fo-ming 廣七階佛名, « Version étendue des noms de buddha des Sept Degrés », et Lio Ts'i-kiai fo-ming 略七階佛名, « Version abrégée des noms de buddha des Sept Degrés » (T. 2154 [18], vol. 55, p. 678c26-27). Une note ajoutée au premier ouvrage explique que ce texte en un kiuan comporte les noms de buddha du Sūtra de la contemplation des bodhisattva Bhaisajyarāja et Bhaisajyasamudgata. La même note se trouve d'ailleurs dans le texte de Touen-houang (cf. Yabuki Keiki 1927 p. 182).

La première partie du texte comporte en effet un extrait du sūtra précité. S'y ajoutent des noms de buddha auxquels il faut rendre hommage (nan-wou). La plupart appartiennent à des groupes. Mais ceux-ci ne sont pas donnés au complet. Seul est indiqué le nom du buddha tête de liste de chacun. Ce sont les sept buddha du passé les buddha des dix directions (qui apparaissent deux fois en tête de liste dans le groupe de l'Est, étant soit Chan-tö jou-lai 善德如來 « Tathāgata aux bonnes vertus », soit Siu-mi-teng kouang-ming jou-lai 須彌燈光明如來 «Tathāgata de la lampe lumineuse du Sumeru » les 25, 35 et 53 buddha. Ce sont eux qui sont considérés

^{57.} Selon une légende tibétaine du XIIe siècle, un ou plusieurs livres sacrés seraient tombés du ciel à l'époque du roi Lha-tho-tho-ri. L'un d'eux aurait été cette Petite contrition. Je tiens à remercier M. R.A. Stein pour ces renseignements sur ces deux sūtra, « la grande et la petite contrition ».

^{58.} Le texte est édité par Yabuki Keiki (1927, p. 178-188) dans son ouvrage monumental sur la doctrine de la secte du Troisième Degré.